



AVIS DE COURSE

Coupe Régionale de course par équipe Optimist: 4 et 5 février 2017

**Société des Régates d'Antibes
Baie de la Salis
Grade 5B**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe D.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

la régata minime individuelle ne comptera pas pour les sélections interrégionales

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte

- A tous les bateaux de la classe OPTIMIST minimes prioritairement licenciés en PACA pour la Course par équipe : chaque équipe sera composée de 4 coureurs minimum et 5 maximum. Seuls 4 coureurs seront en course. Des équipes étrangères à la ligue PACA pourront être acceptées après accord de la Ligue PACA.

– Benjamins acceptés sur la course par équipe (pour compléter les équipes).

3.2. **Les équipes devront être inscrites avant le samedi 28 janvier par mail auprès de Sébastien CANARD : sbcanard@free.fr**

3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 Euros par bateau

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription:

Course par équipe minimes/benjamins: samedi 4 février de 10h à 12h

5.2. Briefing coureurs course par équipe : samedi 4 février à 12h30

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} Signal d'avertissement	Catégories
Samedi 4 février	13h30	Optimist
Dimanche 5 février	10h30	Optimist

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sera le suivant : Parcours de type « carré »

8. CLASSEMENT

8.1. Le format de course pour la course par équipe sera précisé dans les IC

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premières équipes

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

04.92.91.13.13. - Fax. 04.92.91.13.96. E.mail : secretariat@sr-antibes.fr - Site : www.sr-antibes.fr

Pour la course par équipe :

Laurent GAILLOT, laurent.gaillet@ffvoile.fr, 06 61 62 63 88

Sébastien CANARD, sbcanard@free.fr, 06 60 29 42 89